



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/43/429  
S/19966  
27 juin 1988

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-troisième session  
Point 23 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU KAMPUCHEA

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-troisième année

Lettre datée du 27 juin 1988, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint, pour information, le texte d'une déclaration, en date du 25 juin 1988, exposant la position de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en vue de la réunion informelle de Djakarta.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ladite déclaration comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 23 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

\* A/43/50.

ANNEXE

Déclaration en date du 25 juin 1988 exposant la position de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique en vue de la réunion informelle de Djakarta

I

POSITION FONDAMENTALE

En ce qui concerne la réunion informelle de Djakarta à laquelle participeront les quatre parties khmères et M. Nguyen Co Thach, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam, les deux autres partenaires du Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique (GCKD) considèrent que les éléments suivants, exprimés à maintes reprises par S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk, formeront les bases de discussion avec la République socialiste du Viet Nam au cours de la réunion :

- i) Retrait des forces vietnamiennes en trois phases sous la supervision internationale;
- ii) A la fin de la deuxième phase du retrait vietnamien :
  - Démantèlement simultané du régime de Phnom Penh et de l'Etat du Kampuchea démocratique;
  - Formation d'un gouvernement quadripartite provisoire sous la direction de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk;
- iii) Le gouvernement quadripartite provisoire sera chargé d'organiser des élections générales, directes et libres sous supervision internationale, pour élire une assemblée constituante qui établira la constitution du pays. Cette constitution déterminera le nom de l'Etat, le drapeau et l'hymne nationaux, le régime politique ainsi que le système administratif, judiciaire, économique, financier, social, culturel, éducationnel et de la presse du pays.

II

SCENARIO DE LA REUNION INFORMELLE DE DJAKARTA

Le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique souhaite que le Viet Nam participe à la réunion informelle de Djakarta aussi tôt que possible, de préférence le même jour comme l'a promis M. Nguyen Co Thach, afin de commencer les entretiens avec S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk et le Gouvernement de coalition du Kampuchea démocratique dans le but de mettre fin à la guerre au Kampuchea par le retrait total des forces étrangères du Kampuchea pour permettre au peuple du Kampuchea d'exercer son droit à l'autodétermination et de réaliser la réconciliation nationale entre tous les Kampuchéens, et au Kampuchea de redevenir indépendant et neutre dans son intégrité territoriale, sans aucune base militaire étrangère.

III

CONFERENCE INTERNATIONALE POUR GARANTIR L'ACCORD SUR LE KAMPUCHEA

Après la réalisation d'un accord, les pays concernés, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies participeront à une conférence internationale pour garantir cet accord ainsi que l'indépendance, la neutralité et l'intégrité territoriale du Kampuchea.

Le 25 juin 1988

(Signé)

NORODOM SIHANOUK  
Président du Kampuchea démocratique

(Signé)

SON SANN  
Premier Ministre du Gouvernement  
de coalition du Kampuchea  
démocratique

(Signé)

KHIEU SAMPHAN  
Vice-Président du Kampuchea  
démocratique chargé des  
affaires étrangères

-----